

MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930



Téléphone : 01 30 42 62 35

Mail : mairie@breuil-bois-robert.fr

NOTE D'INFORMATION N° 2025/06 du 17/11/2025

I. **Téléthon** 2025

Grande soirée en faveur du Téléthon le **vendredi 5 décembre** à partir de 18h30 salle polyvalente de la Mare Henriette

- 19H00 Course des enfants
- 19H30 Apéritif offert par la municipalité - Vente de planches apéritives (charcuteries, poissons, fromages) au profit du Téléthon
- 20H15 Concert de la chorale TAPAGE
- 21H00 Entracte sucré - vente de desserts au profit du Téléthon
- 21H15 Concert du Duo TANDEM
- Vente de petits objets publicitaires Téléthon



II. **Repas des Seniors**

Comme chaque année nous aurons le plaisir d'accueillir nos concitoyens de plus de 65 ans à la salle polyvalente de la Mare Henriette le **dimanche 7 décembre** à partir de 11h30.

- Animation surprise jeux avec « Atomic flipper »
- Apéritif et repas gastronomique servi par « Traiteur Saint Martin »
- Tout au long de la journée ambiance musicale avec « Flory-Ann »

Inscription encore possible jusqu'au 21 novembre



III. Noël des enfants

Cette année la journée du « Noël des enfants » du **dimanche 14 décembre** se déroulera à la salle polyvalente de la Mare Henriette aux horaires suivants :

- De 10H00 à 12H00 Ateliers créatifs de l'association ARBBRE pour les enfants de 3 à 11 ans
- 14H30 Distribution des cartes de vœux à domicile, à nos anciens par les enfants
- 16H00 Spectacle de Noël féérique « Le Petit Théâtre Baldini »
- Goûter convivial
- Déambulation aux flambeaux dans les rues du village

IV. Lancement des illuminations

Le lancement des illuminations de notre village aura lieu le **dimanche 14 décembre** à 18H00, place des Tilleuls. Il sera suivi d'un moment convivial autour des traditionnels vin et chocolat chauds et de douceurs offerts par la municipalité.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces instants !

Pour préparer l'installation de ces illuminations nous vous donnons rendez-vous devant la mairie, le samedi 6 décembre à 9H00.

V. Inscriptions sur les listes électorales

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard **le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

VI. Vidéoprotection privée

Afin de garantir le respect de la vie privée de chacun, nous vous rappelons les règles applicables à l'installation de caméras de vidéoprotection à votre domicile.

Conformément à l'article 9 du Code civil, chacun dispose du droit au respect de sa vie privée. De plus, l'article 226-1 du Code pénal sanctionne d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait de capter ou d'enregistrer l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé sans son consentement.

La CNIL rappelle également que les caméras installées par des particuliers doivent strictement se limiter à leur propriété privée.

Il est formellement interdit :

- De filmer la propriété d'un voisin (maison, jardin, fenêtres, terrasse...),
- De filmer la voie publique (rue, trottoir, parking ouvert, chemin communal...).
- Les dispositifs doivent être orientés de manière à ne capter que votre espace privé : intérieur du logement, jardin, allée personnelle ou portail donnant sur votre propriété.

Nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance afin de garantir un cadre serein, respectueux de chacun et conforme à la loi. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Le Maire, Bernard MOISAN

